

# voulez-vous devenir interprète ?

par **André KAMINKER**

*Chef-Interprète du Conseil de l'Europe  
Président d'Honneur de l'Association Internationale  
des Interprètes de Conférence*

Il est certain que les carrières linguistiques exercent aujourd'hui un attrait considérable sur cette partie de la jeunesse universitaire dont les études ne comportent pas une spécialisation obligatoire. Dès que ces jeunes gens ou jeunes filles possèdent peu ou prou une langue étrangère, ils songent à ces professions d'interprète et de traducteur dont ils ont entendu dire qu'elles étaient bien rémunérées et qu'elles ouvraient par surcroît les portes du vaste monde. En un mot, l'idée est dans l'air. Un peu partout en France, en Allemagne, dans la Sarre, en Suisse et en Italie, des écoles se sont créées. Leur existence même, le nombre des élèves qu'elles arrivent à grouper, paraissent justifier le bien-fondé des ambitions de toute cette jeunesse. Le moment semble donc venu de regarder la chose d'un peu plus près, de préciser le caractère de ces professions, d'examiner la validité de l'enseignement et des diplômes auxquels il conduit, et de jauger aussi, impartialement, les chances de réussite pratique que ces carrières offrent aujourd'hui.

Puisse cet article éveiller des vocations réelles — elles sont rares — et éviter des désillusions qui menacent d'être légion.

## Qu'est-ce que le métier ?

Evitons tout de suite une confusion trop fréquente : il faut distinguer de façon absolue entre le traducteur d'une part, l'interprète de l'autre. Le travail est totalement différent : je dirai même que les aptitudes nécessaires sont très loin d'être identiques.

Le traducteur est celui qui, partant d'un texte écrit, le transpose, par écrit, dans une autre langue. Ce texte, il en est l'esclave ; son seul souci doit être de rendre fidèlement le sens exact de chaque mot qu'il traduit, et souvent de respecter même, autant que les différences de grammaire et de syntaxe le permettent, la construction de la phrase originelle. Cette règle absolue ne souffre d'exception que dans le domaine littéraire, où il est évident que, sous peine de trahir l'auteur, le traducteur est amené souvent à s'écarter de la lettre du texte. Il ne le fait cependant qu'à ses propres risques et périls, et ils sont grands.

L'interprète ne travaille que sur cette matière que l'on dit ailée et qui est la parole. Il écoute et rend ce qu'il a entendu. Pour lui, le mot s'évanouit instantanément, il ne peut ni en méditer le sens ni revenir sur une erreur. Il n'a, pour s'accrocher, que l'image laissée dans le cerveau par la pensée que ce mot a voulu évoquer et c'est celle-là seule qui compte.

J'indiquerai plus loin les différences qui existent entre les deux modes d'interprétation, la simultanée et la consécutive. Qu'il suffise pour l'instant de bien comprendre ceci : l'interprète doit demeurer l'esclave de la pensée de l'orateur, non de son insaisissable verbe.

Du coup s'éclaire ce que j'écrivais plus haut : les aptitudes du traducteur et celles de l'interprète sont loin d'être identiques. Alors que le métier du premier exige la longue et minutieuse patience, suppose l'amour de l'ouvrage vingt fois remis sur le métier, celui du second est tout d'improvisation et comporte un effort soutenu de création spontanée et par cela même périlleuse.

Essayons de trouver une formule. Vous voulez être traducteur, tendez vers l'agrégation. Vous voulez être interprète ? Je ne connais aucune peau d'âne qui vous garantirait la réussite.

Avant de nous pencher sur le cas de l'interprète, puisqu'aussi bien c'est lui l'objet que nous nous sommes proposé, essayons tout de même de préciser ce à quoi le traducteur pourrait s'attendre à la fin de ses études, qui comporteront probablement une licence ou une agrégation. Il faut le mettre en garde, s'il poursuit des rêves dorés, contre le danger qu'il y a à surestimer les situations qui vont s'offrir

à lui. Les mieux retribuées se trouvent évidemment au sein des grandes organisations internationales telles que l'O.N.U., où la pluralité des langues comporte aussi la pluralité des postes.

Toutefois, dès maintenant, les places y sont rares, et s'il est exact que des concours d'entrée sont organisés assez souvent (la presse quotidienne les annonce très visiblement), les difficultés en sont à vrai dire extrêmes et la culture classique n'est peut-être pas la plus utile.

Faute de pouvoir pénétrer dans le fonctionariat international, ce sont encore les grandes entreprises privées qui offriront le plus de chances, par la possibilité qu'elles donnent au talent et à l'intelligence de se frayer un chemin, bien plus *grâce* aux connaissances linguistiques que *par* ces connaissances. On entre comme traducteur et on peut aller loin à condition de sortir du métier.

Restent alors les traductions littéraires où le travail est aléatoire et modestement rétribué, et tout au bout de la ligne, les bureaux de traducteurs-jurés et les entreprises de traductions commerciales, dont les attraits pécuniaires sont loin de justifier de longues et coûteuses études.

Et revenons vers l'interprète.

### L'art de l'interprète est un don

J'ai dit souvent que je me faisais fort de reconnaître un interprète né, sans même aborder la question proprement linguistique. Il me suffira de lui demander de répéter, *en restant strictement fidèle au sens*, et en employant la langue même dans laquelle il a été fait, un exposé assez long et assez touffu pour mettre à l'épreuve et sa mémoire, et sa faculté d'adaptation et sa culture générale. Je dis, en pesant mes mots, que ce test sera à peu près sans appel. S'il y réussit il ne lui restera plus qu'à acquérir l'instrument indispensable à l'exercice de son métier, la connaissance parfaite d'au moins deux langues étrangères, dont l'une, obligatoirement, sera l'anglais (1). Quand je dis « connaissance parfaite », il faut encore s'entendre. Un interprète a une connaissance parfaite d'une langue étrangère quand son emploi ne présente pour lui absolument aucun problème d'ordre linguistique, quand il s'en sert avec la même inconsciente facilité que de la sienne propre. Il arrive à n'importe lequel d'entre nous de faire en français une erreur de syntaxe. C'est une faute vénielle ; une faute de syntaxe dans une langue étrangère est, elle, aussi péché véniel. Le crime, le péché mortel, c'est le contresens, fût-il couché dans le plus classique des langages. Et alors, immédiatement, une question se pose. Quelle école de langues entreprendra d'enseigner cela à ses élèves ? Quelles disciplines scolaires y suffiraient, alors que les sources de ces connaissances se situent seules soit en pays étranger, soit au sein d'une famille multilingue ?

(1) S'il fallait classer les langues d'après leur utilité sur le plan international, la liste se présenterait comme suit : français, anglais, espagnol, russe, allemand, italien et néerlandais. Les autres ne présenteront qu'un intérêt tout à fait occasionnel.

### Une école pourrait exister

Est-ce dire qu'il n'y a absolument rien qu'un futur interprète puisse apprendre dans une école ? Loin de là. Car le don, la maîtrise des langues, je vous l'ai dit, ne sont encore que des instruments dont il faut apprendre à se servir. L'école, à supposer qu'elle soit pleinement consciente de son rôle, pourrait faire beaucoup, dans deux domaines distincts.

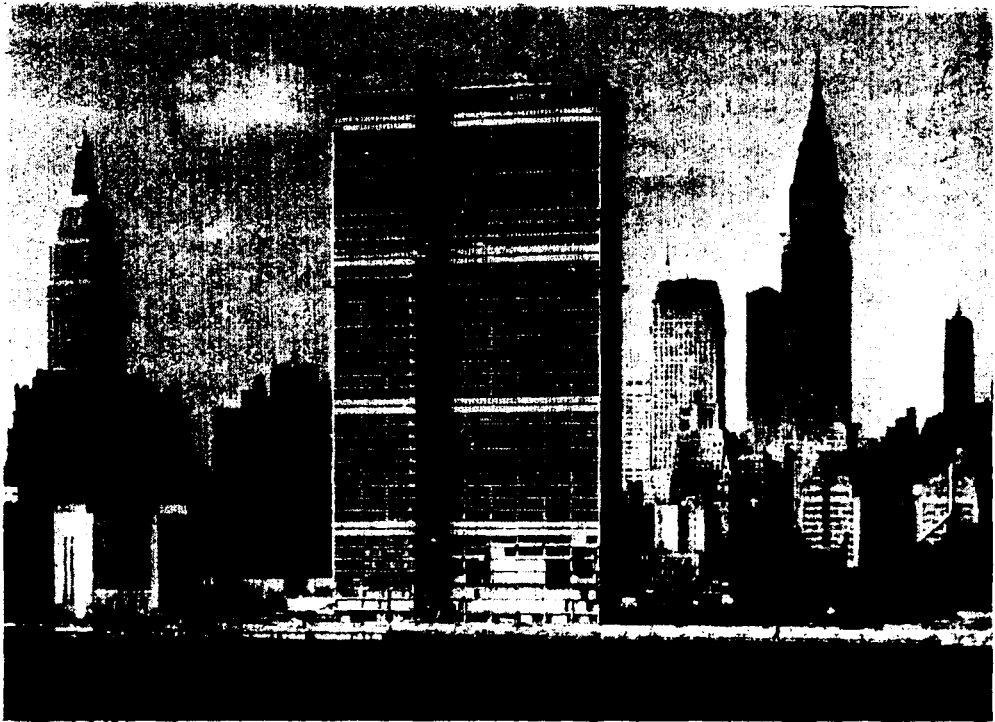
Elle pourrait donner à l'élève les éléments de cette connaissance quasi encyclopédique qu'il continuera à enrichir pendant toute sa carrière. Car l'interprète, par définition, sera un touche à tout. Il paiera bien entendu la pénalité de cette culture multiforme ; il ne pourra pas aller en profondeur ; mais il cueillera aussi les joies de ce dilettantisme obligatoire, la satisfaction qu'il offre à une curiosité que la pratique ne cessera d'aiguiser. L'école, par conséquent, lui enseignerait l'histoire, la géographie physique et économique, les grandes lignes de l'économie politique, des rudiments du droit civil, du droit public, du droit international comparé ; dans toutes ces matières un jour il faudra qu'il se sente assez à l'aise pour *comprendre*. On ne négligerait pas complètement bien entendu les études linguistiques, mais on les confinerait sur le plan tout à fait supérieur des analyses littéraires, car il n'est jamais mauvais de meubler l'esprit. Enfin, l'école organiserait des échanges d'étudiants et cela dans deux buts distincts, celui de permettre aux élèves de nouer des contacts qui leur seront plus tard indispensables, celui aussi d'organiser rationnellement des exercices pratiques dont il va maintenant être question.

Il serait absurde, en effet, d'affirmer que, même nanti de tous les dons, l'interprète atteint d'emblée à la perfection, même mécanique de son art. S'il y a eu des cas de ce genre ils sont rares, et si les quelques 150 interprètes que l'on dénombre aujourd'hui au monde entier sont, dans leur immense majorité des autodidactes, il ne s'ensuit pas qu'une saine méthode doive être par principe écartée.

### Les deux méthodes

Interprétation consécutive et interprétation simultanée sont toutes les deux justiciables d'une discipline raisonnée. Mais commençons par poser les définitions.

L'interprète consécutive laisse l'orateur poursuivre son exposé aussi longtemps qu'il lui plaît de le faire et souvent jusqu'au bout. Il lui faudra donc prendre des notes suivant un système qu'il mettra patiemment au point lui-même. S'il est possible, en effet, d'esquisser les principes de cette routine, elle doit trop étroitement se plier au caractère individuel de chacun pour qu'il soit possible d'en strictement enseigner les méthodes. L'orateur a terminé. L'interprète, à son tour, prend la parole. A son tour, il fait un discours ; ce que l'orateur a voulu démontrer ; il le lui faudra démontrer à son tour ; et cette entreprise, déjà redoutable en soi, il la poursuivra devant un aréopage de ministres responsables, devant qui, à son tour, il sera responsable. Dure épreuve que n'affrontent sans trac que ceux qui n'en mesurent pas les difficultés. Des exercices quotidiens, devant



Bâtiment de l'O.N.U. à New-York

(Cliché Roger Viollet)

des camarades assemblés en pseudo-commissions ayant un ordre du jour analogue aux vraies, discutant des questions d'actualité, lui permettront d'acquérir l'indispensable métier et l'aplomb nécessaire, de mettre patiemment au point la prise des notes.

En interprétation simultanée, où l'on parle en même temps qu'on écoute il s'agit exclusivement de perfectionner la mécanique en quoi on se transforme. Car c'est bien cela dont il s'agit. A l'effort de compréhension et de synthèse que représente l'interprétation consécutive, se substitue une espèce d'acrobatie intellectuelle et verbale, où seules jouent la possession absolue de la langue parlée, du vocabulaire particulier au sujet traité, et la faculté cérébrale du transfert automatique d'un idiome à l'autre. Avec un minimum (toujours nécessaire), de dispositions naturelles, les progrès que l'on peut réaliser, grâce à un entraînement méthodique et persévérant, sont tout à fait considérables.

Mais la consécutive et la simultanée, pour différentes qu'elles soient en leur essence, sont toutes deux également indispensables à qui veut se faire une place honorable dans la profession. Il ne faut pas oublier que l'emploi de la simultanée exige toute une installation électro-acoustique, extrêmement coûteuse que bien des organisations internationales hésitent à acquérir ou même à louer. D'autre part, certains débats, particulièrement serrés, s'appuyant sur des textes, et dont la discussion proprement dite forme toute la substance, ne sont guère justiciables de la simultanée et cela pour des raisons qu'il serait

trop long d'analyser ici. Certaines très grandes organisations ont spécialisé leurs interprètes dans l'un ou l'autre travail, mais d'une façon générale, il est nécessaire d'être à même de faire face aux besoins des deux systèmes.

A supposer donc qu'il y aurait réellement, comme certains l'affirment, avec pas mal de légèreté, une demande sans cesse soutenue d'interprètes de plus en plus nombreux, le programme que je viens d'esquisser devrait être celui d'une école vraiment conçue pour faire face à ces besoins. Le malheur est que pareille école n'existe pas, et que de tels besoins sont imaginaires.

L'école n'existe pas qui appliquerait des errements pareils. La sévérité même qui devrait présider aux examens d'admission ne lui permettrait pas de vivre matériellement. Pour subsister, il lui faut faire autre chose, être essentiellement ce que essentiellement elle ne devrait pas être, c'est-à-dire une *école de langues*. Nécessairement, elle mélangera les disciplines des traducteurs et des interprètes dont j'ai dit qu'elles n'étaient ni complémentaires ni supplémentaires les unes aux autres. Elle se tirera de l'impasse en créant une espèce de hiérarchie entre les deux professions, en exigeant une scolarité plus prolongée pour les seconds, ce qui ne correspond en aucune façon à un critère valable. Si l'on pouvait faire abstraction des semestres consacrés à la culture générale de l'interprète, je dirais volontiers qu'au point de vue professionnel il se formera plus vite que le traducteur en raison même des exigences qu'il faudrait poser à la base même de sa formation.

Il est équitable d'ajouter ici que si, en effet, pareilles écoles n'existent pas, il est des institutions qui ont fait des efforts méritoires pour se rapprocher le plus possible de cette conception, particulièrement en confiant une grande partie de l'enseignement à des interprètes professionnels.

Lançons-nous maintenant en pleine théorie ; supposons résolu le problème de l'école, supposons aussi que l'octroi des diplômes d' « interprètes de conférences » se fasse après un examen au jury duquel siègeront des juges rompus à la profession. Vous voici nanti de votre parchemin... qu'allez-vous en faire ?

Rien. Littéralement rien. Attention, je ne parle pas de vos études et de ce que vous en tirerez, je parle de votre diplôme.

### Voyons les débouchés

Voyons en effet, chiffres à l'appui les débouchés qui s'offrent à vous.

Il y a les grandes organisations internationales énumérons-les consciencieusement : l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) et ses institutions spécialisées qui sont au nombre de 11 : l'Organisation des Nations Unies pour l'Education de la Science et de la Culture (UNESCO), l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.), l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), l'Organisation de l'Agriculture et du Ravitaillement (F.A.O.), l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (O.A.C.I.), l'Organisation Internationale du Commerce (O.I.C.), l'Organisation Mondiale de la Météorologie (O.M.M.), la Banque des Règlements internationaux (I.B.R.), le Fonds Monétaire International (I.M.F.), l'Union Postale Universelle, (U.P.U.) et l'Union Internationale des Télécommunications (U.I.T). A ces organisations permanentes, il en faut ajouter deux autres dont le caractère en principe est transitoire, l'Organisation Internationale des Réfugiés (O.I.R.) et l'Organisation en faveur de l'Enfance (UNICEF).

Passons maintenant aux organisations plus restreintes, et citons tout d'abord l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dont le caractère militaire pose des problèmes spéciaux. Nous trouvons ensuite des institutions purement européennes et dont voici la liste : Conseil de l'Europe (C.E.), Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.), Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.). Mentionnons enfin les nouvelles organisations qui pourraient naître des Accords de Paris. Elles sont encore dans les limbes.

La rumeur publique attribue tant d'avantages aux postes dont disposent ces organisations, que c'est obligatoirement vers eux que se tournent d'abord tous les regards : rémunérations importantes, privilèges fiscaux, voyages intéressants, voilà de quoi tenter bien des ambitions. Tous ces avantages existent, c'est bien vrai. Mais il est vrai aussi qu'il n'y a pas de vacances de postes et que les chances

d'en voir s'ouvrir sont faibles. L'O.N.U. compte environ 65 interprètes à son effectif, et si quelques vides y existent en ce moment, on les maintient pour de complexes raisons de politique du personnel. L'UNESCO compte trois interprètes, l'Organisation du Travail n'a pas de collaborateurs spécialisés dans ce domaine. L'O.M.S. n'a pas de personnel fixe, la F.A.O. a deux interprètes, l'O.A.C.I. cinq, l'O.I.C. un, l'O.M.M., l'I.B.R., l'I.M.F. zéro. L'U.I.T. recrute son personnel chaque fois qu'il en a besoin. Pas d'interprètes à l'O.I.R. ni à l'UNICEF. L'OTAN a six ou huit interprètes triés sur le volet après une enquête militaire des plus sévères. Le Conseil de l'Europe a trois interprètes, l'O.E.C.E. une dizaine, la CECA autant. Nul ne peut dire encore ce que sera la situation à l'Organisation du Traité de Bruxelles chargée de l'application des Accords de Paris.

Nous avons fait ainsi le tour complet des institutions qui peuvent offrir des situations stables. Leurs effectifs sont au complet, et n'oublions pas que nous sommes devant une profession jeune, avec des cadres jeunes et pour laquelle il est impossible de prévoir le renouvellement régulier par suite de décès. Quant aux démissions, elles sont rares et pour cause.

Concluez vous-même.

### Chez les « free lance »

Il est d'autres emplois que d'aucuns jugent également, sinon plus attrayants que les postes permanents.

En effet, aucune des organisations précitées, sauf l'O.N.U. elle-même, (et encore...) ne peut faire face avec ses seuls effectifs permanents aux exigences des périodes de pointe : sessions des Assemblées, séances multiples des commissions. Tout comme un nombre considérable d'organisations privées qui se réunissent périodiquement en congrès ou en conférences, elles sont obligées de faire appel à des interprètes et à des traducteurs indépendants exerçant une profession libérale avec ce qu'elle comporte de risques d'une part, d'avantages de l'autre. Ce sont les free lance, et c'est vers cette catégorie que se dirigeront alors normalement, soit par goût, soit faute de pouvoir rentrer dans le fonctionariat international, les diplômés frais émoulus des écoles. Instinctivement, ils se joindront sans doute aux quelques organisations professionnelles existantes, mais il ne faudrait pas qu'ils comptent sur un appui vraiment efficace. La profession prend à peine conscience d'elle-même et son action a grand besoin de s'affirmer. Le nouveau venu cherchera ou attendra du travail... après avoir serré son diplôme dans un tiroir pour ne plus jamais le ressortir. Car personne, jamais, ne le lui demandera.

### Regardons la réalité en face

C'est là, que nous touchons au nœud même du problème. Un diplôme a beau être en effet délivré avec l'autorité de l'Etat, ou sous la responsabilité

des plus grandes écoles, s'il n'est pas exigible pour l'exercice d'une profession, sa valeur réelle est proprement égale à zéro. Tout au plus pourra-t-il servir de carte d'introduction. Aucun chef de service linguistique, aucun responsable d'une Conférence internationale n'estimera que le diplôme puisse vous dispenser d'un test rigoureux, qui ne suivra pas toujours les méthodes auxquelles l'école vous a habitués. D'autre part, n'importe qui, d'où qu'il vienne, quels que soient les titres ou l'absence de titres dont il pourrait se prévaloir, affrontera ce test sur un pied de parfaite égalité avec vous-même.

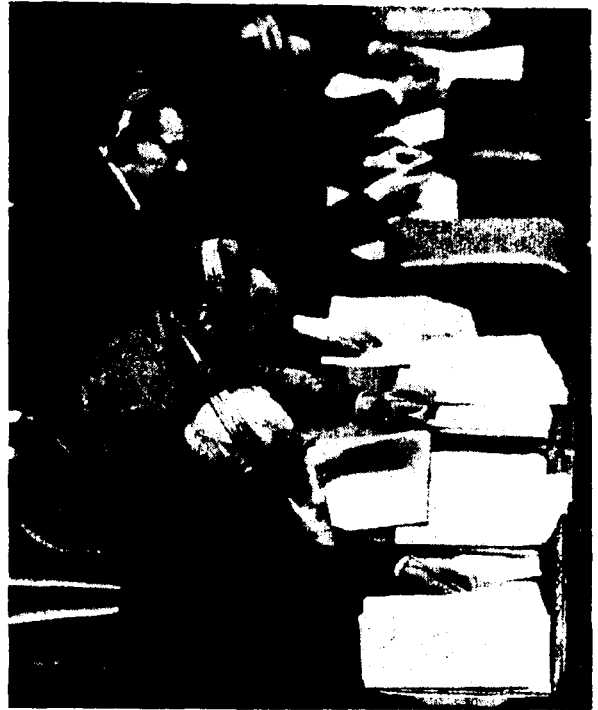
Cependant, chaque année, des interprètes entrent dans la carrière, porteurs ou non de diplômes. Devant quelle réalité se trouvent-ils ?

Disons ceci : s'il existait une coordination dans le temps des rencontres internationales, gouvernementales ou non, le nombre actuel des interprètes free lance serait sans doute suffisant pour couvrir tous les besoins. Cependant, cette coordination est extrêmement difficile à réaliser, il se peut même que cela soit impossible. Aux époques de pointe, du mois de mai au mois d'octobre, les responsables de ces rencontres peuvent éprouver certaines difficultés de recrutement. En outre, l'accession de plus en plus fréquente de l'allemand à la qualité de langue officielle ou de langue de travail pose un problème qui n'est pas encore résolu. Les germanisants ont donc encore, et sans doute pour un certain temps, des chances plus grandes que les autres.

Il serait peu réaliste cependant de se baser sur les données numériques que l'on peut, avec quelque patience, dégager de cette sorte de travail de marquetterie qu'exige, aux époques courues, l'organisation des rencontres internationales. Il faut se dire, en effet, que la plupart des organisations sont depuis longtemps déjà en contact avec « leurs équipes », plus ou moins importantes, et les différentes équipes restent fidèles à « leur clientèle ». L'incertitude des dates entraîne, il est vrai, de constantes modifications partielles dans la composition des équipes, mais les remplacements se font par accord mutuel et au gré des relations personnelles.



Séance à l'O.N.U.



5<sup>e</sup> session de l'O.N.U., au premier plan M. Andréi Vichinsky

Etant donné qu'aux taux des rémunérations généralement admises, un interprète free lance, pour vivre sans soucis, doit pouvoir compter sur 150 à 200 jours de travail par an, vous voyez combien le nouveau venu devra jouer des coudes pour se faire une place acceptable. Soulignons cependant, qu'il jouira, vous le voyez, et même dans les conditions optima, de loisirs vraiment considérables. Il lui appartiendra de les meubler à sa guise. J'en connais qui y réussissent d'admirable façon.

### Il est temps de conclure

L'école dite « Ecole d'Interprètes » — et l'appellation, nous l'avons vu, ne correspond guère à la réalité : si elle est bien organisée, peut produire un personnel des services linguistiques hautement qualifié. La très grande majorité des élèves trouvera son emploi dans les entreprises privées où leurs connaissances spécialisées leur seront pratiquement utiles. Une très petite partie pourra briguer, avec assez peu d'espoir il est vrai, un poste de traducteur dans une organisation internationale, intergouvernementale ou non. Enfin, une infime minorité (quelques unités par an sur l'ensemble des centaines d'élèves que certaines écoles ont recrutés) présentera les qualités nécessaires à la profession d'interprète. Je lui souhaite d'avoir le courage et la persévérance qu'il lui faudra pour réussir.

Devant un certain engouement, que favorise une publicité à mon sens inopportune, il était nécessaire de dire la vérité.

André KAMINKER.